



# COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOT ENTREPRISE

PV 33 FE/8

Réunion du 04/10/2017

Présents : MM. ARMENOULT S - NAUDET JP - FREREJACQUES A - PAGANT JM - BAILLY P

## COURRIER

E-mail de ASPTT : Pris note.

## SPORTIVE

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :  
Match 19800019 ASPTT – CR TAKE US du samedi 14 octobre à 14h30 remis au 21/10/2017 à 13H30

## CHANGEMENTS DE DATE ET/OU D'HORAIRE

La commission autorise les modifications ci-dessous  
Match 19800004 ASPTT – Municipaux Dijon 2 du samedi 7 octobre se jouera à 16 h 00

## RECYCLAGE ARBITRES AUXILIAIRES

La Section Formation Arbitres Auxiliaires met en place les sessions examens – recyclages pour la saison 2017-2018

Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront **obligatoirement** au siège du District.

### DATES DES SESSIONS

#### • SECTEUR DIJONNAIS ET AGGLOMERATION

Vendredi 27 Octobre 2017 à 19 h 30 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Vendredi 17 Novembre 2017 à 19 H 30 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 2 Décembre 2017 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 27 janvier 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

## FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Lorsque que vous rencontrerez un problème technique qui vous empêchera d'établir la F.M.I, vous devrez établir le rapport de « constat d'échec FMI » qui sera signé par les clubs et l'arbitre.

Ce dernier devra être joint avec la feuille de match papier pour le Lundi 8h00.

**En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.**

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football*

**Prochaine Réunion de la Commission sur convocation.**

Le Secrétaire  
A FREREJACQUES

Le Président  
J.P NAUDET